

<https://ugtg.org/spip.php?article815>



LKP - R. Mounien : Préambule de l'accord BINO & répression

- Dossier spécial LKP - Prises de parole du LKP -



Date de mise en ligne vendredi 20 mars 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Brusquement, après la signature du protocole d'accord général du 4 mars, et alors que jusque là nul ne s'en était plaint ou ému, on a assisté à une levée de boucliers contre le préambule de l'accord Jacques BINO...

Le Préambule de l'accord Jacques BINO :

- ▶ *Considérant que la situation économique et sociale actuelle existant en Guadeloupe résulte de la pérennisation du modèle de l'économie de plantation.*
- ▶ *Considérant que cette économie s'appuie sur des rentes de situation de monopole, des abus de positions dominantes qui génèrent des injustices.*
- ▶ *Considérant que ces injustices touchent aussi bien les travailleurs, que les acteurs économiques endogènes.*
- ▶ *Considérant que ce sont autant d'obstacles au développement économique endogène et à l'épanouissement social.*
- ▶ *Considérant la nécessité de faire tomber tous ces obstacles en instaurant un ordre économique nouveau prônant une revalorisation du travail de chacun (chefs d'entreprise et salariés) et promouvant de nouveaux rapports sociaux.*
- ▶ *Considérant que les parties conviennent à ce titre de la nécessité d'une revalorisation substantielle du pouvoir d'achat par un relèvement des bas salaires selon les modalités qui suivent.*

La suite de la transcription de l'intervention de Rosan MOUNIEN sur radyotanbou.net le samedi 14 mars 2009. Rosan MOUNIEN analyse du préambule de l'accord régional interprofessionnel sur les salaires, ou Accord Jacques BINO.

La première partie de l'analyse est consultable [ICI](#)

(Gwan gwan mési Jéra & a tout ékip a radyo la)

S'agissant de l'accord BINO, la question qui pose problème c'est le préambule. Analyse...

Alinéa I du préambule :

Considérant que la situation économique et sociale actuelle existant en Guadeloupe résulte de la pérennisation du modèle de l'économie de plantation.



Qu'est-ce qu'une économie de plantation ?

C'est une forme d'organisation économique mise en place dès la période de l'esclavage, et articulée autour du système latifundiaire. Système où une minorité possède l'ensemble des moyens de production (usines, fabriques, grands commerces, main d'oeuvre servile).

Ces propriétaires régnaient en maître et sans partage sur la société ; l'économie elle, étant organisée à partir d'une sur exploitation de la main d'oeuvre et un très faible investissement dans le capital financier.

La structuration sociale de ces sociétés reposait sur une structuration raciale. Ainsi par exemple, ce sont les grands blancs qui étaient les propriétaires ; les petits blancs jouaient le rôle d'intermédiaires : les mulâtres se situaient en dessous de ces derniers ; et tout en bas de l'échelle on retrouvait les nègres et, plus tard, les indiens.

En d'autres termes, si vous voulez, une stratification sociale, superposée à une stratification raciale. C'est cela le modèle de l'économie de plantation. Qui n'est pas un modèle guadeloupéen, mais un modèle propre à toutes les sociétés caribéennes et du sud de l'Amérique du Nord ; notamment la Floride, la Virginie, etc.

D'ailleurs, l'un des plus célèbres économistes caribéens, [Eric Williams](#) - du reste a été premier ministre de Trinidad & Tobago - a écrit un ouvrage fondamental définissant ce modèle économique [1] [2]. Il va même plus loin en démontrant que ce modèle s'est pérennisé dans les sociétés caribéennes post esclavagistes (à la fois à Barbade, à Trinidad, en Jamaïque, etc.), mais aussi au sud des Etats-Unis ; où nous avons ainsi vu ce modèle y perdurer jusqu'à la fin des années 60.

Et pour ce qui concerne les Antilles francophones, Guadeloupe [3], Martinique, ce modèle y est également présent. Mais il est extrêmement plus présent en Martinique. Et pourquoi est-il un peu plus affaibli ici en Guadeloupe, dans le secteur de l'agriculture ?!... D'abord parce que les blancs créoles sont pour une raison historique moins puissants. Lors de la première abolition de l'esclavage (Victor Hugues & la Convention), une guillotine a été dressée sur la Place de la Victoire d'alors avec les nègres qui s'étaient soulevés contre l'esclavage. La plupart des blancs créoles ont donc piteusement fui pour se réfugier en Martinique (où l'esclavage n'avait pas été aboli), sous la protection des Anglais. Beaucoup ne sont pas tous retournés [NDLR : même après le rétablissement sanglant de l'esclavage par Napoléon en 1802].

Conséquence, les blancs créoles de Guadeloupe ont moins d'emprise en Guadeloupe. Du reste, ce ne sont pas eux qui détiennent les rênes de l'économie guadeloupéenne. Ce sont les békés martiniquais ! Békés martiniquais qui avaient donc fui en Martinique, mais qui petit à petit vont revenir et vont reprendre le contrôle de l'économie en Guadeloupe.

Et dans cette économie précisément, c'est exactement le même modèle qui existe et perdure aujourd'hui ! Car même si les békés ne sont pas aussi présents dans l'agriculture qu'en Martinique, mais du fait du dédommagement qui leur a été versé par l'Etat lors des restructurations agricoles & industrielles, ils ont pu réinvestir cet argent détourné à leur profit dans l'import-import et dans le commerce de la distribution.

Ils ont donc reproduit l'organisation sociale de l'économie de plantation dans ces secteurs. Et l'on pourra ainsi observer qu'au sein des groupes HAYOT [4], DESPOINTES... la hiérarchie de la direction, l'organigramme des entreprises est exactement la même qu'à l'époque de l'esclavage : [Les blancs dirigent, les nègres et les indiens sont dirigés.](#) [5]

Voilà donc ce qui justifie la rédaction et le contenu du premier alinéa de l'accord !

Alinéa II du préambule :

Considérant que cette économie s'appuie sur des rentes de situation de monopole, des abus de positions dominantes qui génèrent des injustices.

C'est la traduction exacte de ce que nous disions plus haut ; mais c'est aussi exactement ce qu'a dit Yves JEGO lorsqu'il a constaté la réalité de la situation. Et ce constat est valable à la fois pour tous les secteurs : la grande distribution, le secteur de l'automobile...

Prenons ce dernier secteur d'activité... :

- ▶ Principal importateur : Barnard HAYOT...
- ▶ Principal distributeur : Bernard HAYOT (concessionnaire RENAULT, TOYOTA...)
- ▶ Principal réseau de ventes de roues et accessoires : Bernard HAYOT (Réseau BAMY PNEUS)

Ainsi donc, en faisant ses courses, on enrichit soit HAYOT, soit DESPOINTES ; en s'achetant des outils pour bricoler on engraisse l'un des deux ; on achète une voiture... On doit changer les roues... Où qu'on aille, on se retrouve pris dans les mailles de leurs filets !

Alinéa III du préambule :

Considérant que ces injustices touchent aussi bien les travailleurs, que les acteurs économiques endogènes.

Là ce sont plus les chefs d'entreprises guadeloupéens qui s'expriment. Car certains font comme si le préambule avait été rédigé par le collectif LKP !

Le préambule prend en considération à la fois le positionnement et le point de vue du collectif LKP et des travailleurs. Mais dans le même temps il prend également en compte la position des patrons en Guadeloupe qui eux aussi souhaitent s'émanciper (wouvè zèl a yo) ; et qui font le constat qu'il n'y a pas dans ce système de place pour eux, obligés qu'ils sont de se contenter uniquement des miettes (rakasiyaj).

Il est donc normal qu'ils posent ce problème !

Alinéa IV du préambule :

Considérant que ce sont autant d'obstacles au développement économique endogène et à l'épanouissement social.

Si les pwofitasyon n'atteignaient pas un tel niveau, ce mouvement qui a duré 44 jours n'aurait eu aucune raison d'être.

Alinéa V & VI du préambule :

Considérant la nécessité de faire tomber tous ces obstacles en instaurant un ordre économique nouveau prônant une revalorisation du travail de chacun (chefs d'entreprise et salariés) et promouvant de nouveaux rapports sociaux.

Considérant que les parties conviennent à ce titre de la nécessité d'une revalorisation substantielle du pouvoir d'achat par un relèvement des bas salaires selon les modalités qui suivent.

Ces alinéas ne disent qu'une chose simple à entendre : si nous voulons que les choses changent ; si nous voulons véritablement que les travailleurs de Guadeloupe travaillent dans un bon esprit et avec l'envie de développer leur pays ; si nous voulons que les chefs d'entreprise contribuent au développement économique du pays... Alors, il faut changer les choses !

Conclusion :

A présent que le préambule a été décortiqué, tout le monde peut bien comprendre ce que nous disons. Nous ne sommes pas restés là à nous lamenter et à pleurnicher, sur la situation dont nous avons fait le constat. Situation héritée du passé - et [c'est cela que DOMOTA répète depuis le début des négociations au WTC](#), et que nous répétons tous les jours.

Ce constat effectué nous avons proposé de prendre ensemble des dispositions pour changer la situation. L'on nous dira que l'on ne peut demander aux responsables de cet état de fait de le reconnaître. Soit.

Mais ils n'avaient qu'à être là au moment où nous en discutons !

Peut-être aurions nous formulé les choses [Le préambule] dans un sens qui passe mieux. Nous l'aurions ainsi enduit de vaseline pour leur en faciliter la compréhension...

Mais de toutes façons ce constat est inéluctable : tout le monde le fait, tout le monde le partage ! Simplement personne ne veut l'avouer, ne veut le dire ! Et c'est précisément ce qu'on nous reproche.

Et c'est là que j'affirme que l'Etat français a un problème ; qu'il a un problème avec nous ; alors que nous n'en avons pas avec lui Nous avons l'esprit clair. Pourquoi ?

Parce que tous les jours à la radio, à la télé nous entendons et voyons qu'il y a telle ou telle manifestation consacrée à un anniversaire, à une commémoration : soixantième anniversaire de la shoah, de la libération... On en entend parler tout le temps. On commémore, tout le temps, la mémoire du peuple juif, qui fut martyr. Et nous sommes d'accord avec ces manifestations ! Nous sommes d'accord car ils ont effectivement été des martyrs !

Mais nous rappelons à l'humanité que le plus grand crime commis contre l'humanité, c'est l'esclavage ! 300 millions

de nègres ! 300 millions de nègres ! Et ce n'est que du bout des lèvres qu'ils le reconnaissent...

Nous rappelons qu'au moment où Christiane TAUBIRA était montée à l'Assemblée pour y proposer une loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité, elle fut copieusement insultée et injuriée, méprisée, menacée de mort... C'est du bout des lèvres que l'Etat français a accepté !

Parce que précisément, ils n'aiment pas qu'on évoque ce sujet. On n'a pas le droit Nous de parler de ce problème !

N'oublions pas que misyé SARKOZY a voulu mettre dans une loi un article reconnaissant les bienfaits du colonialisme. Que ce dernier n'avait pas que des mauvais aspects...

Ce discours est rigoureusement identique à celui tenu par [DESPOINTES dans le reportage diffusé par CANAL+](#) ! Il a dit que l'esclavage n'avait pas que du mauvais...

Et c'est là que le problème se situe... Ils ne veulent pas que vous en parliez parce que leur conscience n'est pas tranquille et aussi parce que le [racisme existant dans la société française](#) est *longtemps* plus grave et plus pernicieux que ce qu'on pourrait imaginer...

Et c'est pourquoi, lorsque vous tentez de poser ce problème, de faire référence à l'histoire, ils tentent alors de vous prendre en défaut et de vous faire passer, vous la victime, pour le bourreau.

C'est en ce sens qu'ils ont attaqué le préambule de l'accord, pour dire que ce préambule était inacceptable, d'une part, et que l'accord n'était pas extensible, d'autre part. Leur deuxième attaque a visé Elie DOMOTA par rapport aux propos qu'il a tenus et qui ne sont ces propos que la somme des expressions contenues dans le préambule !

Ce préambule est le résultat du constat que nous avons fait. Et nous disons aussi que ceux qui ne le signent pas n'ont rien à faire ici. Nous aurions pu dire comme SARKOZY l'a dit : la Guadeloupe soit on l'aime, soit on la quitte. Lui, c'est ce qu'il a dit ! Et quand il vous fout dehors, c'est à coups de karcher !

Nous, nous n'utilisons pas de karcher : pas parce que nous n'en avons pas les moyens, mais parce que ce type de pensée n'est pas dans notre esprit... Parce que nous, dans notre esprit, nous sommes un peuple enfanté [dans - par] et qui a subi trop de violences... pour que nous mêmes utilisions la violence contre les autres.

C'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de personnes qui ont réagi et dont nous ne comprenons pas bien la réaction. Nous avons ainsi été surpris par l'apparition et les propos de [Hervé DAMOISEAU](#) [Propriétaire de la distillerie du même nom]... Quand on voit cet homme se mêler à se débat, on n'a qu'une chose à lui dire : Ce n'est pas votre combat ! (a pa konba aw !) Ce n'est pas votre combat : personne ne parle de vous, personne ne pense à vous !

Et peu importe les contorsions qu'il peut tenter de faire pour essayer d'expliquer : Hervé DAMOISEAU, ce n'est pas votre problème ! Vous n'êtes ni HAYOT ni DESPOINTES !

La question est une question ciblée ; le problème est un problème ciblé... Et nous le disons très clairement, ils visent les gros békés martiniquais qui contrôlent l'économie guadeloupéenne ! C'est eux que nous visons et c'est eux précisément qui font obstacle à la résolution du problème en Guadeloupe ! Nous n'avons pas de problème avec les blan péyi, les blancs créoles de Guadeloupe ; nous n'avons aucun problème avec eux ! Il y en a qui sont des exploiters, tout comme il y a d'autres qu'eux ici qui sont aussi des exploiters. Parce qu'ils occupent une position sociale le leur permettant. Il s'agit là de questions que nous réglerons entre guadeloupéens ; dans les combats que les travailleurs mènent tous les jours dans les entreprises. Et s'il venait à arriver qu'on ait un problème avec DAMOISEAU, nous réglerons le problème avec lui comme nous réglerons le problème avec d'autres entrepreneurs qui sont en Guadeloupe !

Ce n'est donc pas son combat, il n'a pas à y mettre son nez ! Car quand DESPOINTES a dit des bêtises, combien

d'entre eux ont réagi ?! Et les très peu qui ont réagi, qu'ont-ils dit ?! Ils ont mis cela sur le compte d'ALHZEIMER..., il sont affirmé qu'il était sénile et ignorait le sens de ses propos. Aucun n'a pris en considération le fait que le comportement affiché et assumé ainsi que les paroles clairement prononcées correspondaient à une mentalité et à un état d'esprit existant réellement dans notre société. Et que l'on retrouve effectivement dans une catégorie sociale donnée : les békés !

D'autre part, nous disons que, lorsqu'un individu tel que le procureur Jean Michel PRETRE porte plainte pour les propos tenus par Elie DOMOTA, il y a une justice pratiquant le deux poids deux mesures [NDLR : N'est ce pas plutôt une justice bicolore et manichéenne au point de pratiquer toujours et encore la politique du *deux couleurs-deux justices* ?]. Car quand DESPOINTES a tenu ses propos (propos tenus en Guadeloupe aussi devant les téléspectateurs - Prêtre a t'il ouvert une instruction sur de tels propos ?! Non, il ne l'a pas fait..

Pourquoi existe t-il une plainte contre DESPOINTES ? Parce que les martiniquais ont saisi la justice et porté plainte ! Quand, en second lieu, [des gendarmes qui avaient roué de coups le syndicaliste Alex LOLLIA, lui ont aussi tenu des propos racistes](#) : Prêtre n'a diligenté même pas une enquête interne ! Même pas pour vérifier si ce qui était dit était avéré par la victime et par nous était avéré !

Troisième élément, qui démontre que Prêtre est un récidiviste... Quand le militant communiste Claude AREKIAN [6] avait dénoncé la manière dont les français envahissaient et occupaient la palge de la ville de Sainte Anne, et expliqué que les Guadeloupéens n'avaient plus leur place sur la plage : il a été traîné en justice ! Il a subi un procès, une tentative d'incarcération, et bien d'autres abominations... Et qui était déjà là ? **PRETRE !**

Et c'est à nouveau lui, ce même Prêtre [7], qui est à l'oeuvre ! Et c'est toujours dans un seul sens ! Dans le même temps qu'il joue à l'hypocrite sur **CANAL10** [8] afin de montrer une face avenante aux Guadeloupéens... Nous nous disons : attention ! Car c'est précisément cela le colonialisme français ! Il vous présente son beau visage, qui n'est en réalité qu'un masque d'hypocrisie.

PRETRE est donc en service commandé [9] pour essayer de détourner l'attention des gens sur le véritable sens de ce mouvement. Et surtout, de faire en sorte de retourner l'opinion française - qui a basculé contre l'Etat français en soutenant et en étant favorable à plus de 70% (78%) ce mouvement de grève - qui considère que ce mouvement est un exemple qu'il peut utiliser dans le combat qui va être le leur contre la vie chère.

Que veulent-ils faire aujourd'hui ? Montrer aux français que le mouvement qu'ils veulent prendre en exemple est un mouvement de gens souhaitant manger les blancs ; de gens racistes, de cannibales, de nègres méchants et au tempérament mauvais...[La tradition raciste et négrophobe dont la droite française, mais pas qu'elle..., est viscéralement porteur, s'est ici mué en réflexe et a fonctionné de manière instinctive : cf. éditorial de C. barbier, les propos de F. Lefebvre, les articles du Figaro...]. Voilà ce qu'ils tentent de faire.

Mais il est trop tard : en France, à partir du 19 mars, le mouvement prendra aussi son élan... Car n'oublions pas : Mai 1968 est arrivé un an après les évènements de Mai 1967 en Guadeloupe...

[Première partie de l'intervention de Rosan MOUNIEN](#)

[1] NDLR : référence probable à l'ouvrage "Capitalisme & Esclavage", Eric Williams, éd. Présence Africaine, Paris, 1968 - Première édition : Londres, 1944.

[2] En effet, l'impact de Williams sur ce champ d'études et de recherches s'est avéré d'importance durable. Comme **Barbara Solow et Stanley Engerman** l'ont mis en évidence dans la préface à une compilation d'essais sur Williams basée sur les actes d'un colloque commémoratif tenu en Italie en 1984 : " **Eric Williams** a défini l'étude de l'histoire des Caraïbes, et son écriture a affecté le cours de l'histoire des Caraïbes... Les chercheurs peuvent être en désaccord sur ses idées, mais il reste le point de départ de la discussion... **N'importe quelle conférence sur le**

capitalisme britannique et l'esclavage dans les Caraïbes est une conférence sur Eric Williams."

[3] Lire sur ce site l'article de **Marie François Zébus** : [Paysannerie et économie de plantation - Le cas de la Guadeloupe, 1848-1980](#)

[4] NDLR : Ainsi de la *mésaventure* arrivée à ce nègre noir, directeur d'une société de location de véhicules détenue par Christian VIVIES, ex président du MEDEF Guadeloupe : Lors du rachat des sociétés automobiles (concessions & locations) de VIVIES par HAYOT au début du 21ème siècle, une réunion de direction est organisée en Martinique et présidée par le nouveau maître en personne... Un tour de présentation est effectué, tous les cadres et responsables se présentent et font allégeance, sauf le nègre qu'on fait mine d'oublier... Plus tard, HAYOT se rapproche et lui demande benoîtement ce qu'il fait là... Il décline tranquillement ses identité et qualité... avant de s'entendre demander s'il sait bien où il est et l'objet de la réunion... Dans les semaines qui suivent il est licencié. En 2008, il gagnera ses procès pour licenciement... sans cause réelle et sérieuse. Mais gageons qu'aucun chien créole de garde de F. LEFEBVRE et d'un Etat par définition raciste parce que colonial, qu'aucun prêtre de passage déguisé en procureur, qu'aucun flic de toujours habillé ce jour en très digne représentant de la HALDE, qu'aucun philosophe officiel de la pensée négrophobe et révisionniste en cours en Guadeloupe... ne lira ces lignes. Il faudrait alors faire face à une pluie de plaintes et de procès en diffamation... Car si nous savons depuis Paul NIGER que le crime du colonialisme c'est de faire passer ses victimes pour des bourreaux, nous oublions trop souvent que la mission propre de ses avocats procureurs et juges, c'est de faire passer ses contempteurs pour des tontons macoutes assoiffés de sang, blanc de préférence.

[5] Commentaire du journaliste de [radytanbou.net](#), **Jean-Claude DONGAL** : Il faut rappeler quelque chose d'important, Rosan Mounien : s'agissant des dédommagements que cette caste a reçus, cela s'est produit de manière répétée tout au long de l'histoire. Déjà en 1848, ils avaient bénéficié d'une première vague de dédommagements... Ils ont à nouveau bénéficié de dédommagements pour leurs usines lors de la crise et du déclin de l'industrie sucrière... Et puis il y a une troisième vague dans une période plus récente, avec leur reconversion dans l'import-export : ils profitent des mannes de l'Etat colonial français, au travers d'allègements, d'exonérations, de subventions, de défiscalisations... Ces messieurs sont donc, contrairement aux idées véhiculées, dans une pratique historique constante : recevoir de l'argent de l'Etat !

[6] **L'Affaire Arekian** :

Claude Arékian, militant du parti communiste, a été poursuivi pour « incitation à la haine raciale et discrimination ». La justice, en fait le procureur Jean Michel Prêtre, lui reprochait d'avoir écrit un article dans le journal local « Echanges » de la section Saintannaise du parti communiste qui demandait à ces derniers « de reconquérir leur place, toute leur place dans les activités commerciales qui se déroulent chez eux ». Il est écrit que la plage est occupée par des « allogènes » et c'est l'utilisation de ce terme qui lui a été reproché. Pour d'autres affaires beaucoup plus graves, la justice n'avait pas été aussi rapide, notamment en ce qui concerne le racisme ouvert envers les immigrés haïtiens distillé sur la radio de Yoyotte. Mais lorsqu'il s'agit de critiquer même modérément la « bonne société » blanche dont trop de membres se comportent encore en colonialistes, alors là, la justice ne laisse rien passer. Il semblerait même que le procureur en avait fait une affaire presque personnelle...

Source : [Combat ouvrier N°940 - Le Journal](#)

[7] Rosan Mounien aura oublié de citer les deux affaires encore en cours : l'affaire des menaces planant contre maître [Patrick TACITA](#) et l'affaire des écoutes téléphoniques de maître [Sarah ARISTIDE](#)... Et là encore : toujours le même Prêtre.

[8] Il y co-anime un tchate ou un tchat plus insipide que juridique avec Yannis LEBORGNE MALAHEL, un ancien chômeur auto proclamé consultant et conseiller, régleur de problèmes, journaliste, journaliste juridique, psychothérapeute et producteur de la dite émission modestement intitulée "Magazine d'information Juridique à Vocation Pédagogique et Intemporelle" (dixit).

[9] **NDLR** : Le procureur PRETRE, loin d'être une exception, est un **digne héritier** et se situe bien dans dans le droit fil de la tradition de ce corps : Au cours du 20ème siècle, la magistrature française n'a guère agi différemment dans les différentes colonies françaises : qu'il s'agisse de la féroce répression contre les Algériens, puis de la répression contre les Guadeloupéens après les massacres de Mai 1967 (Guadeloupéens pourchassés, accusés et traînés par centaines en justice, mais aucune poursuite, aucune enquête contre les bourreaux et massacreurs des 26 & 27 mai), ou en Kanaky dans les années 80... Pas plus, peut-être même, que pendant la période d'occupation allemande :

Pour mémoire :Le corporatisme, un nationalisme d'exclusion, un anticommunisme viscéral, une politique antisémite et le choix délibéré de la collaboration permettent de définir le régime de Vichy.

Ainsi, **Dans le journal Le Monde daté du 26 novembre 1992, p. 11, Louis Mexandeau, à l'époque secrétaire d'Etat aux Anciens**

Combattants, écrivait, par exemple, au sujet de l'administration française sous l'Occupation : « Cette administration - fonctionnaires, policiers, gendarmes et magistrats - a été un instrument de la politique de collaboration. Cela s'est fait à différents degrés, mais, incontestablement, une partie importante - de moins en moins importante à mesure que les années passaient - de l'administration française a appliqué la politique de

collaboration et s'est faite l'auxiliaire des Allemands. **Il y avait des variations, mais l'intention générale était clairement celle-là.** » Ainsi encore dans la revue Droit & société - N° 34-1996, page 557 à 574 - La Magistrature & la répression politique de Vichy- Alain BANCAUD, chercheur au CNRS, nous enseigne que : " **Il apparaît que dans sa majorité [...] la magistrature joue, ou du moins, laisse jouer le jeu de la répression politique. [...] Aucune protestation n'est jamais émise contre la politique judiciaire d'exclusion et d'exception, contre la torture et les conditions d'emprisonnement reconnues inhumaines ; un seul magistrat refuse de prêter serment ; la participation aux juridictions d'exception est admise ; les condamnations sont, quant à elles, nombreuses et très souvent très lourdes... [...] Vichy libère et légitime en vérité l'anticommunisme comme les tendances à la xénophobie, voire à l'antisémitisme d'une magistrature issue pour une large part des fractions traditionnelles de la bourgeoisie moyenne provinciale et nationaliste.**

A défaut du qui on peut donc légitimement déterminer de quoi il est issu : PRETRE n'est pas *seulement* dans son rôle de procureur de la République, dans son rôle de procureur en terre coloniale ; il est aussi, et peut-être surtout, dans l'esprit & la tradition de son corps d'*appartenance*... : du point de vue politique ni en 40, ni en Algérie, ni en mai 1967, ni en l'espèce, la justice française n'a jamais fait le choix d'incarner des principes démocratiques, de sauvegarde des libertés individuelles ou publiques... Ni rire ni pleurer mais comprendre, que VOGHT, PRETRE, et tous ceux qui vont suivre présenteront la même note et seront de même facture. Car comment espérer autre chose quand on sait ce qu'ils ont fait ou laissé faire, par la police et la milice, à leurs propres égaux de compatriotes...